

## Compte Rendu Bureau Exécutif n° 371 Vendredi 25 janvier 2019 – 18h00

**Membres du BEX présents :** Jean ZOUNGRANA, Caroline JEHL, Françoise SEILER, Anne-Laure VIARD, Olivier BAYLE, Didier CHAVRIER, Bernard DUROURE, Emmanuel GIRARD,

**Membre Invité :** Ludovic ROYE – DTN, Dominique LE BELLOUR - Président du Conseil Fédéral

**Membre du BEX excusé :** Vincent LECRUBIER,

**Liste de diffusion :** Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 20 h 00

SUIVI	
1. Agenda	<p>Présence des membres du BEX : Réunion au Pôle de Nancy le 28 Février: Jean ZOUNGRANA, Assemblée Générale Ile de France 30/03/19 : Emmanuel GIRARD, <b>Programmation des BEx :</b> Bex le mercredi 13 février téléphonique 20 h Bex téléphonique le 27 février, 20 h Bex le 15 mars présentiel, 18 h Conseil Fédéral le 16 mars, 9h à 16h Bex le 28 mars téléphonique, 20 h Conseils des Territoires Ultramarins le 5/04/19, 15h à 19h Assemblée Générale F.F.C.K le 6/04/19, Plénières des Commissions Nationale ayant une Plénière en 2019 : 6/04 au soir et 7/04/19 (avec un temps en inter-commissions), Conseil des Territoires : 6/04 au soir et 7/04/19, BEx le 17 mai en présentiel à 18 h, Conseil Fédéral le 18 mai.</p>
2. Demandes d'affiliation (1)	<p>L'association d'origine est le CK Blainville en liaison avec la Maison des Fêtes et de la Culture sous le numéro : 5401. La section de Canoë Kayak souhaite créer un nouveau club et demande à ce titre une nouvelle affiliation. → Validation de l'affiliation par le BEx.</p>
3. Demande d'affiliation (2)	<p>Il s'agit d'un regroupement de clubs du département de l'Aube (10). Les clubs d'origine sont ; - 1008 - RAMERUPT CANOE KAYAK VALLEE DE L'AUBE (7 licences en 2018) - 1005 - MAISON POUR TOUS BAR/AUBE (10 licences en 2018) - 1007 - AEPA CK – CHAPPES (20 licences en 2018). Le Bex s'associe à la remarque du Comité Régional pour souhaiter un changement de nom afin de ne pas entrainer de confusion avec le comité Départementale de Canoë Kayak de l'Aube. → Validation de l'affiliation par le BEx.</p>

<p>4. Demande d'agrément</p>	<p>L'ESPACE EAUX VIVES de ST PIERRE DE BOEUF organise la pratique des sports nautiques (raft, kayak, nage en eaux vives, stand up paddle) sur leur bassin d'eaux vives situé en région Auvergne-Rhône Alpes.</p> <p>Cette structure accueille depuis de nombreuses années nos clubs lors de leurs stages et compétition.</p> <p>L'ESPACE EAUX VIVES souhaite rejoindre notre réseau de membres agréés.</p> <p>→ Validation de l'agrément par le BEx.</p>
<p>5. Point licence</p>	<p>Lors du précédent BEx, un point sur les Licences 2018 avait été fait. Le point licence au 24 janvier 2019 est de 18 145 Licenciés 2019 soit 31% des licences 2018. Nous sommes dans les chiffres de renouvellement de l'an dernier.</p>

<p align="center"><b>DECISIONS du BUREAU EXECUTIF</b></p>	
<p>1. Règlement intérieur du fonds de dotation</p>	<p>Ce point sera examiné lors du prochain Bex</p>
<p>2. Demande au fonds d'aide à la création de club (1)</p>	<p>Argentan : Des précisions avaient été demandées lors du BEx de décembre, et elles ont été apportées.</p> <p>→ Approbation du BEx</p> <p>La validation sera étudiée par le Conseil Fédéral du 26 janvier.</p>
<p>3. Championnat de France Raft</p>	<p>Un Championnat de France de Raft est proposé le 12 mai 2019</p> <p>Le service Animation Sportive est chargé de gérer les médailles soit pour des équipages de 4 (Or, Argent et Bronze). Ce Championnat de France pour cette mise en place, est ouvert aux Licences Canoë Plus et aux titres Open accompagnés d'un Certificat d'Absence de Contre-Indication à la pratique sportive en compétition.</p> <p>Par contre, au regard de la demande, il est rappelé que la Licence Pagaie Blanche et le titre temporaire TEMPO, ne permettent pas une pratique compétitive. Il est proposé de conserver un classement unique pour l'année 2019.</p> <p>→ Validation du Championnat de France de Raft, par le BEx.</p>

**a. Rappel de l'année 2018**

Le Président Fédéral a signé des conventions Pagaie Blanche dans le cadre d'une expérimentation, d'où l'appellation à tort de Licence Pagaie Blanche. Les licences délivrées en conformité avec l'Annexe 10 en vigueur en 2018, sont des Licences Canoë Pagaie Couleurs dans le cadre de cette convention. Par contre, en 2019, ces Licences seront nommées Licence Canoë Pagaie Blanche afin de les séparer des autres licences, pour mieux comptabiliser le développement des activités.

**b. Convention**

Pour l'année 2019, conformément au vote de l'Annexe 10, au Conseil Fédéral du 24/03/2018, la Licence Pagaie Blanche peut être délivrée par une structure, uniquement après la signature d'une convention avec la FFCK. Celle-ci nécessite certains engagements et en échange, permet d'obtenir un reversement d'une somme de 10€ par licence pagaie Blanche pour un coût de 11,50€. Deux articles seront toutefois modifiés par rapport à la convention 2018 pour clarifier les engagements de la structure, et la nouvelle convention 2019 devrait être très bientôt disponible.

**c. Seuil de renouvellement**

Des Seuils de non-renouvellement ont été établis au regard du pourcentage de Licences Canoë Plus perdues en 2018 par rapport à une moyenne des deux années précédentes. Il sera tenu compte aussi du nombre de Licence Pagaies Couleurs retenues dans le cadre de la Convention Pagaie Blanche de 2018. Une interrogation par les services du siège sera effectuée pour tous les Clubs ayant dépassé la limite d'alerte. Ceux-ci pourront faire appel de la décision.

**d. Reversement aux CRCK**

De plus, suite à un débat au Conseil des Territoires et du Développement, le BEx décide d'un reversement à chaque Comité Régional au prorata du nombre de Licence Pagaie Blanche délivrée dans le CRCK en 2019 (0,15 à 0,30 €).

- 0,15 € de 1 à 499 LC Pagaie Blanche,
- 0,20 € de 500 à 1999 LC Pagaie Blanche,
- 0,25 € de 2000 à 7999 LC Pagaie Blanche,
- 0,30 € pour 8000 et plus.

**e. Prise en compte lors des élections**

La Licence Canoë Pagaie Blanche comme toutes les autres licences (Canoë Pagaies Couleurs, Canoë Plus, Canoë Famille, Pass Jeunes) est bien une Licence annuelle et à ce titre, doit être comptabilisée dans le total des Licences annuelles, pour préciser les voix sur l'Assemblée Générale de la F.F.C.K et pour les organes déconcentrés (Comités Départementaux et régionaux), conformément au Règlement Intérieur de la FFCK.

Par contre, dans le cadre des Assemblées Générales des Clubs, si cette Licence est prise sans part d'adhésion au Club (seulement la part fédérale), la personne a bien pris une licence mais elle n'est pas adhérente du club, et à ce titre, conformément aux Statuts et au Règlement Intérieur du Club, il est possible de lui refuser le droit de vote à l'Assemblée Générale annuelle du Club.

5. Validation Compte rendu Réunion CNA Descente du 21 janvier 2019	→ Validation du Compte-Rendu par le BEx.
6. CR Commission Espace Sites, Itinéraires, Navigation Durable décembre 2018	→ Validation du Compte-Rendu par le BEx.
7. CR Plénière Comité Pagaie Santé du mois de février 2018	Le Bex regrette l'arrivée tardive de ce compte-rendu. → Validation du Compte-Rendu par le BEx.
8. CR Comité Pagaie Santé du mois de décembre 2018	→ Validation du Compte-Rendu par le BEx.
9. CR Bureau Enseignement Formation décembre 2018	→ Validation du Compte-Rendu par le BEx.

10. Point sur le Championnat de France de course en Ligne

Le 17 juin 2017, le BEx rappelait la difficulté pour 2019 entre la demande d'un championnat de France sur l'Ubaye (s.28) avant le 14 juillet pour un problème d'eau et celui de Course en Ligne, bloqué par le Championnat d'Europe de Marathon sur la troisième semaine de juillet (s.30). De plus le site de Vaires-Sur-Marne n'était pas envisageable pour 2019.

Le 28 juin 2018, le BEx valide la demande du Comité Régional PACA pour organiser le Championnat de France de Descente sur l'Ubaye, du 8 au 13 juillet.

Le 13 octobre 2018, le BEx alerte les Commissions Nationales sur les retards dans la validation du calendrier 2019. La situation des deux championnats de France de course en ligne et de descente sur la même semaine est préjudiciable pour les athlètes et les clubs qui sont condamnés à faire un choix. Le BEx propose que dans la perspective 2020-2024, une programmation à long terme soit effectuée.

Le 15 décembre 2018, la candidature de Libourne sous les réserves de l'accord de la ville et du Comité Régional est proposée en supprimant la distance de 1000 m. Il est demandé à la FFCK de prendre à sa charge la mise à disposition et les frais de transport des systèmes de départ, ce qui est accepté. A la suite de cette réunion, la FFCK a reçu un courrier avec l'accord de la Ville de Libourne mais aussi un courrier avec un avis défavorable du Comité Régional de Nouvelle Aquitaine. Le maintien de cet avis défavorable ne permet pas la poursuite du projet.

Au 25 janvier 2019, il est rappelé qu'il n'est pas possible de supprimer le Championnat de Course en Ligne (discipline Olympique) dont nous avons la délégation ministérielle et pour laquelle nous avons l'obligation de délivrer les titres. Nous sommes maintenant à moins de 6 mois de l'échéance et ceci nous impose de projeter le calendrier jusqu'en 2024 afin d'anticiper les calages et les médiations. En l'absence d'un championnat de France, c'est toute l'animation nationale qui peut se retrouver perturbée. En espérant un sursaut collectif de toutes les forces vives pour trouver une solution qui permettra d'assurer ce championnat !

11. Délégations de Service Public

Branche FFCK Sports Loisirs : Bon développement avec 4 études signées et des projets avec 5 devis pour des études en attente.

Obtention de la DSP de Montrichard en partenariat avec le CRCK (Région Centre Val de Loire).

Sollicité par ailleurs sur le rachat de parts dans une entreprise de location de canoë, compte tenu du bilan des comptes de résultats le BEX propose d'annuler les démarches et d'engager avec le CRCK une approche partenariale avec la ville de Chinon pour étudier la création d'une base nautique « municipale » avec un lien collectivité/FFCK/CRCK/CDCK/club.

<p>12. Freestyle - gestion informatique des compétitions</p>	<p>La Commission Freestyle s'interroge sur la prise en compte des inscriptions sur le logiciel Compet FFCK, pour transférer ensuite sur le logiciel FFCANOE. Les difficultés sont amplifiées pour les inscriptions d'athlètes étrangers et surtout par de membres de club très éloignés des Direction de club qui ont du mal à contacter leurs dirigeants. L'inscription est de la responsabilité du Club et non de l'adhérent.</p> <p>D'une manière générale, il n'y a pas de blocage de principe pour que la Commission puisse travailler sur une poste hors CompetFFCK. Néanmoins, cette voie ne doit pas conduire à une surcharge administrative et comptable au niveau du siège. Un rapprochement avec le service animation est à privilégier pour faire sauter les points de blocage actuels et pour préciser les conditions de pérennité d'un tel système.</p> <p>Pour les Compétiteurs étrangers, il est rappelé qu'il n'est pas possible de participer avec un titre Tempo ou une Licence Pagaies Couleurs. Soit l'athlète vient à titre personnel et doit prendre un titre Open journalier en présentant, un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition lisible.</p> <p>Soit l'athlète est envoyé par sa Fédération Nationale avec la présentation d'un document le certifiant pour couvrir l'assurance et le certificat médical.</p>
<p>13. Tarif 2020</p>	<p>Une augmentation en rapport avec l'augmentation du coût de la vie est proposée en visant 2% tout en arrondissant les chiffres. Un point doit être repris par les services, concernant les titres temporaires TEMPO, pour un accompagnement du produit, pour les membres affiliés.</p>



14. Siège Social de la Fédération

La position du Siège Social de la fédération est précisée dans les Statuts au S – 1.1.4. *Il est actuellement situé dans le Val de Marne mais il peut être transféré par décision d'Assemblée Générale.*

Le Bureau exécutif propose que celui-ci soit déplacé dans le Département de Seine et Marne à Vaires-Sur-Marne et de remplacer l'article S – 1.1.4 par « Il est actuellement situé en Seine et Marne mais il peut être transféré par décision d'Assemblée Générale. »

Ceci nécessite lors de l'Assemblée Générale de la Fédération, une modification des Statuts, par un vote expliqué au S-4.1 : « *La convocation, accompagnée d'un ordre du jour mentionnant les propositions de modifications, est adressée aux représentant(e)s des régions un mois au moins avant la date fixée pour la réunion de l'assemblée. L'assemblée générale ne peut modifier les statuts que si la moitié au moins de ses membres, représentant au moins la moitié des voix, sont présents. Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour, quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'assemblée générale statue alors sans condition de quorum. Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents, représentant au moins les deux tiers des voix.* »

Au regard de cette Modification, le BEx propose aussi une autre modification sur une petite erreur de titre à l'article S – 5.5.

**« S – 5.5 – Validation du Règlement Intérieur par le Conseil Fédéral**

*Dans les dispositions indiquées dans l'annexe I-5 art R131-1 et R131-11 du code du sport, les statuts peuvent désigner une instance dirigeante collégiale, autre que l'assemblée générale pour adopter les règlements de la fédération à l'exception du Règlement Intérieur et de son annexe 4 « Règlement financier »*

*Le règlement intérieur préparé par le Bureau Exécutif, est validé par l'Assemblée générale et adressé à la Préfecture du Département. Il ne peut entrer en vigueur ou être modifié qu'après approbation du ministère chargé des sports.* »

Il est proposé juste de modifier le titre de ce chapitre par :

**« S-5.5 Validation du Règlement intérieur »**

En effet, le Conseil Fédéral ne valide pas le Règlement intérieur car la validation est effectuée par l'Assemblée Générale, conformément au Code du Sport.

**ETUDES du BUREAU EXECUTIF**

1. Budget prévisionnel	Quelques éléments du budget entre le réalisé et le prévisionnel sont discutés, sachant que le service de comptabilité travaille « d'arrache-pied » sur la sortie des documents comptables.
2. Organigramme FFCK	Le nouvel organigramme est présenté avec les modifications de personnel et la redistribution des tâches.

3. Championnats de France FFSU	Ce championnat aura lieu du 13 au 15 mars 2019 à Cesson (35).
4. Problèmes de gouvernance des CRCK	Il semble que plusieurs Comités Régionaux aient actuellement, de grandes difficultés sur les outils à mettre en place, pour assurer les missions qui leur sont confiées, suite aux opérations de fusions des régions ou sur les évolutions des financements.
5. Convention City Paddle tour	La convention de partenariat avec la société Outdoor régie, Joël DOUX est présentée pour information. Elle vise à développer un circuit de manifestations grand public en partenariat avec cette société. Il est proposé que les services préparent une instruction à valider pour le Bex.
6. Ordre du jour de l'Assemblée Générale FFCK	<p><b>26 AVRIL 2019</b></p> <p><b>ORDRE DU JOUR PREVISIONNEL de L'Assemblée Générale 2018</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale 2017,</li> <li>• Rapport moral du Président Fédéral,</li> <li>• Rapport du Président du Conseil Fédéral,</li> <li>• Rapport du Directeur Technique National,</li> <li>• Rapport du Secrétaire Général,</li> <li>• Rapport du Trésorier et du Commissaire aux Comptes,</li> <li>• Présentation du budget prévisionnel 2019 et vote sur les budgets réalisés et prévisionnels, sur l'affectation du résultat en report à nouveau,</li> <li>• Doctrine fédérale ESIND,</li> <li>• Sondage IFOP,</li> <li>• Politique tarifaire 2020 et vote,</li> <li>• Présentation des candidats et vote pour pourvoir les postes dans les instances fédérales : BEX, Conseil fédéral,</li> <li>• Site internet et communication,</li> <li>• Politique de titre et d'affiliation,</li> <li>• Délibération de l'Assemblée Générale pour changement de département du siège Fédéral : Modification des statuts,</li> <li>• Nos réussites (Pagaies d'Or),</li> <li>• Réponses aux questions écrites et motions.</li> </ul>

<b>INFORMATION du BUREAU EXECUTIF</b>	
1. Association comité d'organisation de Bourg St Maurice	Une réunion du directoire de l'association en charge du développement des événements de canoë-kayak à Bourg St Maurice a été organisée le 17 janvier. L'occasion de faire le point sur les championnats organisés - championnats de France notamment-. Le bilan financier met en avant quelques excédents qui permettront d'investir dans la préparation des événements à venir.



2. Séminaire international	Un séminaire regroupant les officiels de la FFCK présents dans les instances internationales a été organisé le 13 janvier. Une occasion de permettre aux officiels œuvrant dans des disciplines différentes de mieux se connaître et de mieux appréhender l'organisation et le fonctionnement des instances internationales. Ce séminaire doit par ailleurs déboucher sur l'actualisation de la doctrine et de la stratégie fédérale au plan international.
3. Projet EEV Ancerville	Un projet d'espace d'eau vive est envisagé à Ancerville. La FFCK a proposé aux collectivités une étude de faisabilité qui a été validée.
4. Partenariat FFCK - IDBF - ICF – pour le Championnats du monde de dragon boat 2020	Une réunion entre la FFCK, l'ICF et l'IDBF est prévue mi-février et a pour objectif d'harmoniser les positions et les calendriers sportifs afin de développer des synergies entre les parties prenantes, et de traiter de la question de l'organisation du Championnat du Monde par équipe 2020 que l'IDBF souhaite organiser en France à Aix les Bains.

Fin du BEX à 22 h 45

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral

